

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 618-B-P
Curtilles - Lucens

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Curtilles et Lucens, les restrictions suivantes seront mises en place ;

- le tronçon de la route cantonale N° 618-B-P, compris entre la localité de Curtilles et l'intersection avec la route de Payerne à Lucens (RC 601-B-P) incluse, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).
- le tronçon de la route cantonale N° 601-B-P, compris entre l'intersection avec la route de Berne à Lucens (RC 601-B-P) et la route de Lucens (RC 618-B-P), sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

du lundi 20 juillet 2026
à 05h00
au mardi 21 juillet 2026
à 17h00

Une déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Lucens – Treize-Cantons – Seigneux – Dompierre – Les Granges-de-Dompierre - Curtilles, dans les deux sens de circulation.

L'accès à la déchetterie de Lucens sera pas possible.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagères à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Curtilles, Dompierre, Lovatens, Lucens, Prévonnaloup, Valbroye
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Moudon, Payerne
- Police locale
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 618-B-P Curtilles - Lucens

Date	Dessin	Référence	N° Plan
09.06.2026	CSA	2624-22-T	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

